



# Ville de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or)

---

## Budget primitif 2019

### Présentation brève et synthétique

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 octobre dernier a mis en avant les projets de la municipalité pour l'année 2019.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui, a été bâti en tenant compte des orientations annoncées lors de ce même débat pour la Ville de Châtillon-sur-Seine.

Une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles détaillée ci-après a été réalisée conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

|  |
|--|
| <b>Situation financière de la Ville de Châtillon/seine</b> |
|--|

*(Sources DGFIP pour l'année 2017)*

#### **Réduction massive de la dette**

La dette par habitant s'élève à 149 € (195 € l'année précédente) contre 592 € pour les communes de la région de même catégorie démographique. Elle est inférieure de près de 4 fois à celle de la moyenne régionale.

#### **Montant des annuités**

Le remboursement des annuités s'élève à 56 € par an et par habitant. Il est nettement inférieur à la moyenne régionale qui est de 84 €.

#### **Marge pour financer les investissements**

L'autofinancement atteint 170 € par habitant contre 136 € par habitant pour les communes de même importance dans la région, soit 25 % supérieur. Cette marge représente la part disponible pour financer les biens et les investissements entrant dans le patrimoine de la Ville de Châtillon-sur-Seine.

#### **Le fonds de roulement**

Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses prévues pour la collectivité. Ce fonds s'élève à 1 931 € par habitant, alors qu'il n'est que de 765 € en moyenne dans la région; il est plus de 2,5 fois supérieur à la moyenne régionale.

#### **Les taux d'imposition**

Les taux d'imposition sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en moyenne dans la Région.

La taxe d'habitation est celle qui concerne tous les habitants de notre ville. Son taux en 2017 était de 13,92 %. Dans la Région, il était en moyenne de 18,71 %. En 2018, ce taux de 13,92 % a été maintenu à Châtillon-sur-Seine.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est celle qui est regardée par tous les investisseurs. Son taux en 2017 était de 15,15 % contre 19,24 % en moyenne dans la Région. En 2018, le taux a également été maintenu.

La C.F.E. (Contribution foncière des entreprises) qui peut être assimilée en partie à l'ancienne taxe professionnelle intéresse directement toutes les entreprises, petites ou grandes, commerces, artisans. Le taux de 14,51 % en 2017 est inférieur au taux moyen régional de 19,41, ce taux a également été maintenu en 2018.

## Les priorités du budget 2019

En 2018, d'importants projets ont été ouverts et se sont poursuivis. Certains dossiers ne pouvant se réaliser en une seule année, ils font donc l'objet de report de crédits automatiques sur 2019 afin de permettre leur poursuite à savoir principalement la réhabilitation du centre ville, l'aide aux commerçants dans le cadre du diapositif FISAC et la construction d'une médiathèque.

Par ailleurs, pour l'année 2019, il a fallu tenir compte des inscriptions de nouveaux crédits budgétaires :

- du besoin de la population pour le maintien des services sur place au quotidien, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la culture et du rôle que la Ville se doit de jouer dans ce cadre,
- de la volonté municipale de soutenir l'activité de l'ensemble de ses commerces de proximité
- des engagements de l'Etat en matière de réduction des Dépenses Publiques qui viennent modifier l'équilibre et l'architecture financière des budgets locaux en modifiant les dotations financières,
- des politiques de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe relatives aux aides envers les collectivités,
- des capacités d'endettement et d'investissement de la Ville dans le respect de la pression fiscale sur les citoyens,
- du rôle moteur que doit jouer la ville centre du Pays Châtillonnais pour faire évoluer tout le Pays Châtillonnais, les deux étant indéniablement liés dans leur évolution,
- la prise en compte au niveau des dépenses de fonctionnement des engagements pris lors des derniers exercices au niveau de plusieurs opérations tout en continuant la politique de maîtrise et de rigueur qui est celle de la Ville depuis de nombreuses années,

De par sa politique de rigueur de gestion et de désendettement menée depuis maintenant plus de quinze ans, la Ville de Châtillon-sur-Seine a su se dégager des marges de manœuvre et une capacité d'autofinancement qui lui permettent de mener à bien tous les investissements prévus sans emprunt, l'emprunt affiché ne sera d'aucune utilité après la reprise des résultats en cours d'année.

Ces propositions seront détaillées plus tard dans le présent document mais peuvent être présentées en fonction des choix faits par la collectivité, principalement afin de la doter d'équipements de qualité tant au niveau scolaire que culturel et sportif pour la rendre la plus attractive possible et pour offrir à la population tous les services nécessaires.

Soucieuse du principe de transparence et de sincérité en la matière, cette proposition de budget est le fruit d'une solide réflexion sur les besoins et les possibilités de la Ville et se borne à inscrire des projets réalisables, sauf contretemps imprévisibles, dès 2019. Bien entendu, en fonction de l'avancée des dossiers et la survenance d'éléments nouveaux, des crédits pourront être ajoutés ou supprimés pour adapter le budget aux besoins de la collectivité.

La section de fonctionnement a, cette année encore, été construite dans un souci d'optimisation de tous les chapitres de dépenses en adéquation avec les besoins évalués par chacun des services et des impératifs du Service Public. Animée depuis quelques années, par une démarche de rationalisation des moyens, force est de constater que les marges de manœuvres en la matière se sont considérablement réduites. La Ville se doit en effet de continuer d'assumer certains postes de dépenses tels que le soutien au programme de voirie 2018 exécuté par le SIVOM pour 300 000 € et la participation aux travaux du SICECO qui viennent de fait augmenter la section de fonctionnement.

L'élaboration de ce budget tient compte, bien évidemment, de la poursuite de la volonté de la municipalité de maîtriser les taux d'imposition.

Enfin, ce budget vise à maintenir un niveau de services et d'interventions de la commune auprès de la population, soit directement, par ses actions, soit indirectement par ses subventions auprès des associations locales en adéquation avec leurs actions et leurs implications locales.

Ainsi on peut présenter le budget principal de la ville de manière synthétique comme suit :

### Présentation synthétique du budget principal 2019

Le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019, soumis ici à délibération du conseil municipal s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 16 695 180,00 € dont 7 263 380,00 € pour la section de fonctionnement et 9 431 800,00 € pour la section d'investissement.

#### **Section de fonctionnement :**

##### 1. Les dépenses réelles de fonctionnement

\* le chapitre 011 "*CHARGES DE GESTION GENERALE*" pour un montant total de 2 585 965 € qui se décompose principalement de la façon suivante :

- le chapitre 60 "*ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS*" pour 1 238 665 € enregistre les crédits nécessaires aux achats non stockables (eau, énergie, ...), les produits d'entretien, de voirie, les fournitures scolaires, de bureau, l'alimentation, les produits pharmaceutiques, l'habillement, les abonnements bibliothèque...

- le chapitre 61 "*SERVICES EXTERIEURS*" pour 738 400 € enregistre les crédits nécessaires aux prestations de services avec les entreprises (éclairage public, entretien des espaces verts, balayage des rues, ...).

- le chapitre 62 "*AUTRES SERVICES EXTERIEURS*" pour 457 100 € concerne les rémunérations d'intermédiaires (percepteur, appel aux entreprises pour les travaux d'entretien...), les frais d'actes et de contentieux, les frais de publicité et publications diverses, les frais de transports, de mission et de réceptions, les frais de télécommunications et d'affranchissement.

- le chapitre 63 "*IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES*" pour 151 800 € enregistre les crédits nécessaires au paiement des taxes foncières, taxes sur les spectacles.

\* le chapitre 012 "*CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES*" pour un montant total de

2 626 500 € qui se décompose principalement de la façon suivante :

- le chapitre 62 "AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS pour 50 000 €.

- le chapitre 63 "IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNÉRATIONS" pour 48 500 € concerne les cotisations versées au centre de gestion et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ainsi que les cotisations versées au FNAL.

- le chapitre 64 "CHARGES DE PERSONNEL" pour 2 528 000 € prend en compte l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité ainsi que les charges sociales patronales liées à ces rémunérations (sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, ...).

\* le chapitre 014 "ATTÉNUATIONS DE PRODUITS" pour un montant de 17 500 €

\* le chapitre 65 "AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE" pour 1 541 978,35 € concerne les autres charges de gestion courante telles que les indemnités et frais de mission du maire et des adjoints, les contingents et participations obligatoires (contingent d'incendie, les contributions au SIVOM, au SICECO...) ainsi que les subventions aux associations locales.

\* le chapitre 66 "CHARGES FINANCIÈRES" pour 16 856,65 € enregistre les charges rattachées à la gestion financière.

\* le chapitre 67 "CHARGES EXCEPTIONNELLES" pour 34 500 € concerne les bourses et prix, les titres annulés sur exercices clos.

\* le chapitre 68 (042) "OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS» pour 432 080 € enregistre les dotations aux amortissements.

\* le chapitre 022 " DÉPENSES IMPRÉVUES" pour 8 000 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019

| <b>Dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif</b> |                                    |                    |                    |                       |
|--|------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Chapitre</b>  | <b>Désignation</b>                 | <b>Budget 2019</b> | <b>Budget 2018</b> | <b>Evolution en %</b> |
| 011  | Charges à caractère général        | 2 585 965,00       | 2 647 430,00       | - 2,32 %              |
| 012  | Charges de personnel               | 2 626 500,00       | 2 845 495,18       | -7,70 %               |
| 014  | Atténuations de produits           | 17 500,00          | 24 000,00          | - 27,08 %             |
| 65   | Autres charges de gestion courante | 1 541 978,35       | 1 589 246,00       | -2,97 %               |
| 66   | Charges financières                | 16 856,65          | 27 822,82          | - 39,41 %             |
| 67   | Charges exceptionnelles            | 34 500,00          | 40 500,00          | -14,81 %              |
| 022  | Dépenses imprévues                 | 8 000,00           | 0,00               | /                     |
| 042  | Opérations d'ordre                 | 432 080,00         | 490 000,00         | -11,82 %              |
| Total des dépenses   |                                    | 7 263 380,00       | 7 664 494,00       | -5,23 %               |

## 2. Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget 2019 s'appuie cette année encore sur une grande prudence compte tenu de la conjoncture économique.

Les ressources de fonctionnement peuvent être décomposées en trois grandes masses : les recettes liées à l'utilisation du patrimoine et à l'activité des services, celles provenant de diverses aides et celles relatives aux impôts.

Les recettes liées à l'utilisation du patrimoine et à l'activité des services

Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la facturation de diverses prestations (de la bibliothèque, de l'école de musique, de la piscine et du cinéma ...) ainsi que de la location de divers éléments du patrimoine (Salles...). Elles s'élèvent à 1 207 058 € et se décomposent comme suit :

\* le chapitre 013 «*ATTENUATION DES CHARGES*» pour 41 500 € enregistre les recettes relatives aux charges de personnel (remboursements des indemnités journalières...)

\* le chapitre 70 «*PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES*» pour 660 300 € enregistre les recettes liées aux produits des services du domaine et des ventes diverses (vente des coupes de bois, concessions funéraires, droits d'occupation du domaine public, remboursement du budget annexe Théâtre pour l'emprunt et les salaires, remboursement d'assurances.....)

\* le chapitre 75 «*AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE*» pour 505 258 € enregistre les revenus des immeubles et les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires.

#### Les recettes provenant de diverses dotations et aides

\* le chapitre 74 pour 2 035 910 € dont 1 238 500 € pour la Dotation Forfaitaire versée par l'État à notre commune et le solde concernant diverses subventions ou dotations de l'Etat, de la Région, du Département et autres, ainsi que les produits provenant des compensations des exonérations sur les diverses taxes.

#### Les recettes liées aux impôts et taxes

Qu'il s'agisse d'impôts directs locaux, d'impôts sur les ménages et/ou les entreprises, que la fiscalité soit locale ou nationale, directe ou indirecte, taxes et redevances diverses, notamment d'utilisation du domaine public, leur montant total s'élève à 3 870 412 €.

#### Evolution des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2019

| <b>Recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif</b> |  |                    |                    |                       |
|--|--|--------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Chapitre</b>  | <b>Désignation</b>                                 | <b>Budget 2018</b> | <b>Budget 2019</b> | <b>Evolution en %</b> |
| 013  | Atténuations de charges                            | 21 000,00 €        | 41 500,00 €        | + 97,62 %             |
| 70   | Produits des services, domaines et ventes diverses | 678 400,00 €       | 660 300,00 €       | - 2,67 %              |
| 73   | Impôts et taxes                                    | 4 275 224,82 €     | 3 870 412,00 €     | - 9,47 %              |
| 74   | Dotations, subventions et participations           | 2 067 210,00 €     | 2 038 910,00 €     | -1,37 %               |
| 75   | Autres produits de gestion courante                | 514 659,18 €       | 505 258,00 €       | -1,83 %               |
| 042  | Opérations d'ordre                                 | 108 000,00 €       | 150 000,00 €       | + 38,89 %             |
| Total des recettes   |  | 7 664 494,00 €     | 7 263 380,00 €     | -5,23 %               |

#### **Section d'investissement:**

##### 1. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 9 431 800 € et se décomposent comme suit :

\* le chapitre 20 pour 46 000 € enregistre les «*IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*» (achat de logiciels, frais d'études...)

\* le chapitre 204 pour 400 000 € enregistre les «*SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES*» (aides aux commerces dans le cadre du FISAC)

\* le chapitre 21 pour 536 300 € «*IMMOBILISATIONS CORPORELLES*» comptabilise les acquisitions de terrains, le matériel et l'outillage d'incendie, de voirie, la sculpture des journées châillonnaises, matériel de bureau et matériel informatique.

\* le chapitre 23 pour 7 989 500 € « *IMMOBILISATIONS EN COURS* » correspond aux prévisions de constructions et de divers travaux.

Les principales opérations de la section d'investissement se trouvent dans le tableau qui suit :

**Section d'investissement :**

| <b>Programme</b>   | <b>Montant</b> |
|--|----------------|
| <b>Administration Générale</b>                                   |                |
| Mobilier divers  | 30 000,00 €    |
| Informatique   | 40 000,00 €    |
| panneaux lumineux d'information                                  | 50 000,00 €    |
| aides FISAC  | 400 000,00 €   |
| Logiciels  | 30 000,00 €    |
| <b>Equipements Sportifs</b>                                      |                |
| matériel piscine   | 10 000,00 €    |
| éclairage salle Schreder   | 50 000,00 €    |
| façade des vestiaires salle nisard                               | 18 000,00 €    |
| éclairage du terrain stabilisé du stade Gaston Paris             | 25 000,00 €    |
| équipement du terrain multisports                                | 20 000,00 €    |
| aire de jeux   | 20 000,00 €    |
| Equipements sportifs   | 10 000,00 €    |
| sol de la grande salle du gymnase Vêque                          | 150 000,00 €   |
| <b>Urbanisme</b>   |                |
| acquisition terrains   | 50 000,00 €    |
| acquisition terrain bâti   | 100 000,00 €   |
| logiciels  | 8 000,00 €     |
| <b>Culture</b>   |                |
| travaux médiathèque  | 4 000 000,00 € |
| matériel cinéma  | 10 000,00 €    |
| mobilier pour la bibliothèque                                    | 2 000,00 €     |
| informatique pour la bibliothèque                                | 2 000,00 €     |
| matériel pour la bibliothèque                                    | 3 000,00 €     |
| logiciel pour la bibliothèque                                    | 6 000,00 €     |
| informatique pour l'école de musique                             | 2 000,00 €     |
| instruments pour l'école de musique                              | 4 000,00 €     |
| matériel pour l'école de musique                                 | 2 000,00 €     |
| <b>PATRIMOINE ANCIEN</b>   |                |
| 1ère tranche pour la réhabilitation de l'église St Jean          | 830 000,00 €   |
| études pour les travaux de réhabilitation de l'église St Nicolas | 20 000,00 €    |

|   |                |
|---|----------------|
| travaux hôtel de Ville                                  | 73 000,00 €    |
| <b>Équipement Divers</b>                                |                |
| mur de soutènement boulevard Morisot                    | 60 000,00 €    |
| achat sculpture   | 4 000,00 €     |
| installation matériel projection fixe salle ERL         | 30 000,00 €    |
| <b>EQUIPEMENTS SCOLAIRES</b>                            |                |
| rideaux intérieurs école élémentaire Cailletet          | 10 000,00 €    |
| rideaux école élémentaire Marmont (groupe ancien)       | 7 000,00 €     |
| installation visiophones                                | 20 000,00 €    |
| équipements pour les écoles maternelles et élémentaires | 29 300,00 €    |
| Sol classe école élémentaire Carco                      | 5 000,00 €     |
| stores bureau directrice école élémentaire Carco        | 1 500,00 €     |
| cour école maternelle Cailletet                         | 30 000,00 €    |
| <b>PATRIMOINE DIVERS</b>                                |                |
| travaux d'accessibilité des bâtiments publics           | 200 000,00 €   |
| travaux dans les logements municipaux                   | 20 000,00 €    |
| remplacement poteaux incendie                           | 5 000,00 €     |
| menuiseries extérieures ex-bâtiment trésorerie          | 30 000,00 €    |
| construction de 2 pavillons lotissement le Marignan     | 400 000,00 €   |
| Illuminations de Noël                                   | 10 000,00 €    |
| démantèlement ex fonderie                               | 900 000,00 €   |
| achat columbarium                                       | 5 000,00 €     |
| travaux gendarmerie                                     | 20 000,00 €    |
| travaux Camping   | 10 000,00 €    |
| aménagement paysager cimetière St Thibault              | 15 000,00 €    |
| travaux d'exhumation                                    | 5 000,00 €     |
| <b>SERVICES TECHNIQUES</b>                              |                |
| aire de stockage de sel de déneigement                  | 60 000,00 €    |
| ventilation local peinture                              | 15 000,00 €    |
| achat extincteurs                                       | 2 000,00 €     |
| plantations d'arbres                                    | 5 000,00 €     |
| travaux dans la forêt communale                         | 10 000,00 €    |
| Renouvellement mobilier urbain                          | 15 000,00 €    |
| travaux aménagement centre ville                        | 1 000 000,00 € |
| achat véhicule  | 50 000,00 €    |
| Petit matériel  | 8 000,00 €     |
| matériel divers   | 10 000,00 €    |

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| <b>Signalisation</b>             | <b>10 000,00 €</b>  |
| <b>Pavoisement</b>               | <b>5 000,00 €</b>   |
| <b>TRAVAUX EN REGIE</b>          | <b>150 000,00 €</b> |
| <b>DEPENSES IMPREVUES</b>        | <b>20 000,00 €</b>  |
| <b>Remboursement de la dette</b> | <b>290 000,00 €</b> |

Evolution des dépenses d'investissement entre 2018 et 2019

| <b>Dépenses d'investissement inscrites au budget primitif</b> |                                     |                    |                    |                       |
|---|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Chapitre</b>   | <b>Désignation</b>                  | <b>Budget 2018</b> | <b>Budget 2019</b> | <b>Evolution en %</b> |
| 20  | Immobilisations incorporelles       | 48 500,00 €        | 46 000,00 €        | -5,15 %               |
| 204   | Subventions d'équipement versées    | 400 000,00 €       | 400 000,00 €       | 0,00 %                |
| 21  | Immobilisations incorporelles       | 453 600,00 €       | 536 300,00 €       | +18,23 %              |
| 23  | Immobilisations en cours            | 4 220 000,00 €     | 7 989 500,00 €     | +89,32 %              |
| 16  | Emprunts et dettes assimilées       | 302 000,00 €       | 290 000,00 €       | -3,97%                |
| 27  | Autres immobilisations financières  | 600 000,00 €       | 0,00 €             | -100,00 %             |
| 020   | Dépenses imprévues d'investissement | 20 000,00 €        | 20 000,00 €        | 0,00 %                |
| 040   | Opérations d'ordre                  | 108 000,00 €       | 150 000,00 €       | + 38,89 %             |
| Total des dépenses  |                                     | 6 152 100,00 €     | 9 431 800,00 €     | + 53,31 %             |

## **2. Les recettes d'investissement**

Elles concernent principalement :

\* le chapitre 10 pour 340 000 € (FCTVA et Taxe d'aménagement).

\* le chapitre 16 pour 7 779 613,00 € affectés au financement des opérations d'investissement par l'emprunt nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif.

\* le chapitre 27 correspondant au remboursement des avances accordées aux budgets annexes pour 880 107 €.

\* le chapitre 28 (040) correspondant aux opérations d'ordre liées aux amortissements des immobilisations pour 432 080 €.

Evolution des recettes d'investissement entre 2018 et 2019

| <b>Recettes d'investissement inscrites au budget primitif</b> |                                     |                    |                    |                       |
|---|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Chapitre</b>   | <b>Désignation</b>                  | <b>Budget 2018</b> | <b>Budget 2019</b> | <b>Evolution en %</b> |
| 16  | Emprunts et dettes assimilées       | 4 699 891,00 €     | 7 779 613,00 €     | + 65,53 %             |
| 10  | Dotations, fonds divers et réserves | 294 500,00 €       | 340 000,00 €       | +15,45 %              |
| 27  | Autres immobilisations financières  | 667 709,00 €       | 880 107,00 €       | + 31,81%              |
| 040   | Opérations d'ordre                  | 490 000,00 €       | 432 080,00 €       | -11,82 %              |
| Total des dépenses  |                                     | 6 152 100,00 €     | 9 431 800,00 €     | +53,31 %              |

## **Endettement de la collectivité**

Le budget principal de la ville est le seul à avoir des emprunts à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les budgets annexes ne présentant aucune dette à cette date.

4 emprunts à taux fixe sont en cours de remboursement pour un capital restant dû de 564 647,18 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## Présentation synthétique des budgets annexes 2019

Les budgets annexes ne présentent à ce jour aucune dette. Des prévisions d'emprunt sont inscrites pour certains budgets afin de financer d'éventuels investissements non prévus à ce jour principalement pour les réseaux d'eau et d'assainissement.

### BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

#### 1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

##### 1-1 Les principales dépenses d'investissement

- le chapitre 21 pour 15 600 € destinés à l'achat de terrain et de matériel,
- le chapitre 23 pour 180 000 € en cas de travaux imprévus
- le chapitre 020 pour 8 500 € correspondant à des dépenses imprévues si besoin.

##### 1-2 Les principales recettes d'investissement

Le chapitre 16 pour 128 400 € destinés au financement des travaux.

#### 2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 2-1 Les principales dépenses de fonctionnement

1/ le chapitre 011 pour 100 400 € au titre notamment :

- de fournitures de petit équipement
- de petites interventions sur les bâtiments
- de primes d'assurances
- des taxes foncières.

2/ le chapitre 022 pour 4 000 € pour dépenses imprévues si besoin.

##### 2-2 Les principales recettes de fonctionnement

1/ le chapitre 75 pour 186 110 € correspondant au remboursement des revenus des immeubles et au remboursement des taxes d'ordures ménagères.

| BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX |                  |                      |
|--|------------------|----------------------|
| Section  | Budget précédent | Crédits ouverts 2019 |
| Investissement :                                   |                  |                      |
| Dépenses   | 620 864,00 €     | 217 400,00 €         |
| Recettes   | 620 864,00 €     | 217 400,00 €         |
| Fonctionnement :                                   |                  |                      |
| Dépenses   | 206 575,00 €     | 197 910,00 €         |
| Recettes   | 206 575,00 €     | 197 910,00 €         |

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE TROYES

Ce budget est bâti en fonction du stock de terrains aménagés susceptibles d'être vendus dans l'année.

### I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est strictement identique tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 212 398 € correspond à la valorisation des terrains aménagés.

### II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme pour la section d'investissement, cette section répond aux mêmes règles d'équilibre.

En dépenses, le chapitre 65 correspond à des arrondis de TVA pour 10 € et le chapitre 042 pour 212 398 € est relatif aux opérations de variation des stocks de terrains aménagés.

En recettes, le chapitre 70 correspond à la vente des terrains pour un montant de 160 000 € et le chapitre 75 correspond aux arrondis de TVA pour un montant de 10 € et à la prise en charge du déficit par le budget principal.

### III – SYNTHESE

| BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE TROYES |                  |                      |
|---|------------------|----------------------|
| Section                                   | Budget précédent | Crédits ouverts 2019 |
| Investissement :                          |                  |                      |
| Dépenses                                  | 714 768,00 €     | 212 398,00 €         |
| Recettes                                  | 714 768,00 €     | 212 398,00 €         |
| Fonctionnement :                          |                  |                      |
| Dépenses                                  | 714 778,00 €     | 212 408,00 €         |
| Recettes                                  | 714 778,00 €     | 212 408,00 €         |

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MARIGNAN

Ce budget est bâti en fonction de la valorisation des terrains aménagés susceptibles d'être vendus dans l'année.

### I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement : - Chapitre 16 pour 667 709€ en opération réelle (remboursement de l'avance au budget principal de la ville)

Les recettes d'investissement : - Chapitre 040 pour 667 709 € en opération d'ordre.

### II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement : - chapitre 042 pour 667 709 € est relatif aux opérations de variation des terrains aménagés en opération d'ordre.

Les recettes de fonctionnement : - chapitre 70 pour 614 512 € concerne la vente des terrains en opération réelle.

### III – SYNTHÈSE

| BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE MARIGNAN |                  |                      |
|---------------------------------------|------------------|----------------------|
| Section                               | Budget précédent | Crédits ouverts 2019 |
| Investissement :                      |                  |                      |
| Dépenses                              | 667 709,00 €     | 667 709,00 €         |
| Recettes                              | 667 709,00 €     | 667 709,00 €         |
| Fonctionnement :                      |                  |                      |
| Dépenses                              | 667 719,00 €     | 667 719,00 €         |
| Recettes                              | 667 719,00 €     | 667 719,00 €         |

## **BUDGET ANNEXE THÉÂTRE**

C'est un budget soumis à TVA, tant en dépenses qu'en recettes, avec des taux divers selon les prestations. Ce budget est présenté TTC.

### 1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1-1 Les principales dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument principalement en l'achat de divers matériels et de petits travaux pour 31 615,00 €.

#### 1-2 Les principales recettes d'investissement

1/ le chapitre 021 pour 22 715,00 € correspond à un virement de la section de fonctionnement constituant l'autofinancement.

2/ le chapitre 040 pour 10 000,00 € correspond aux amortissements.

### 2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2-1 Les principales dépenses de fonctionnement

1/ le chapitre 011 pour 560 850,00 € au titre principalement :

- des contrats de prestations de services pour les spectacles
- de la communication
- du remboursement au budget Ville des emprunts et des salaires
- des impôts sur spectacles
- des frais d'hébergement et de nourriture des artistes
- du nettoyage des locaux par une entreprise
- des consommables (eau, électricité, assainissement et carburant)
- de la maintenance des appareils et des vérifications électriques

Les autres dépenses sont relatives au fonctionnement administratif des services (vêtements de travail, fournitures administratives, frais de missions, d'affranchissement, de télécommunications,...)

2/ le chapitre 012 pour 275 € au titre de la médecine du travail,

3/ le chapitre 022 pour 8 000 € de dépenses imprévues pour tout besoin non repéré à ce jour qui pourra être individualisé sur décision.

#### 2-2 Les principales recettes de fonctionnement

1/ le chapitre 70 pour 108 400,00 € au titre principalement

- des droits d'entrée
- des mises à disposition du personnel technique
- des produits de la convention avec la CCPC et des revenus annexes du bar

2/ le chapitre 74 pour 112 500 € au titre :

- des subventions de fonctionnement ainsi que du sponsoring.

3/ le chapitre 75 pour 381 000 € au titre :

- des revenus des locations de salles pour 1 000 €
- de la contribution du budget Ville pour assurer l'équilibre du budget annexe pour 380 000 €.

### III – SYNTHESE

| BUDGET ANNEXE THÉÂTRE |                         |                             |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>Section</b>        | <b>Budget précédent</b> | <b>Crédits ouverts 2019</b> |
| Investissement :      |                         |                             |
| Dépenses              | 7 067,00 €              | 32 715,00 €                 |
| Recettes              | 7 067,00 €              | 32 715,00 €                 |
| Fonctionnement :      |                         |                             |
| Dépenses              | 570 252,00 €            | 601 900,00 €                |
| Recettes              | 570 252,00 €            | 601 900,00 €                |

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### 1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1-1 Les principales dépenses d'investissement

1/ le chapitre 23 pour 246 400,00 € au titre :

- de travaux divers sur le réseau pour 200 000,00 €
- installation boîte de branchement 46 400,00 €

2/ le chapitre 020 pour 10 000 € correspondant aux dépenses imprévues lequel pourra être individualisé par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

#### 1-2 Les principales recettes d'investissement

1/ le chapitre 16 pour 150 000 €.

2/ Le chapitre 021 correspond à un virement de la section d'exploitation pour un montant de 11 400,00€.

Les crédits inscrits au chapitre 040 correspondent à des opérations d'ordre pour les amortissements.

### 2- LA SECTION D'EXPLOITATION

#### 2-1 Les principales dépenses d'exploitation

1/ le chapitre 011 pour 93 600,00 € au titre des charges diverses de la gestion courante et notamment :

- des fournitures d'entretien, de petit équipement et de petits travaux
- entretien et réparations
- publicités et publications
- des taxes foncières

2/ le chapitre 65 pour 340 000 € destinés à couvrir la participation au SIVOM pour la station d'épuration.

3/ le chapitre 022 pour 10 000 € correspondant aux dépenses imprévues lesquelles pourront être individualisées par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

Les crédits inscrits au chapitre 042 correspondent à des opérations d'ordre pour les amortissements.

#### 2-2 Les principales recettes d'exploitation

1/ le chapitre 70 pour 550 000 € correspondant au produit de la redevance d'assainissement

### III – SYNTHESE

| BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT |                  |                      |
|------------------------------|------------------|----------------------|
| Section                      | Budget précédent | Crédits ouverts 2019 |
| Investissement :             |                  |                      |
| Dépenses                     | 300 000,00 €     | 292 400,00 €         |
| Recettes                     | 300 000,00 €     | 292 400,00 €         |
| Exploitation :               |                  |                      |
| Dépenses                     | 546 600,00 €     | 586 000,00 €         |
| Recettes                     | 546 600,00 €     | 586 000,00 €         |

## BUDGET ANNEXE EAU

### 1- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1-1 Les principales dépenses d'investissement

1/ le chapitre 23 pour 442 600 € au titre :

Travaux de renouvellement du réseau d'eau et d'interconnexion avec le réseau de Sainte-Colombe-sur-Seine.

2/ le chapitre 020 pour 10 000 € correspondant aux dépenses imprévues et pourra être individualisé par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

#### 1-3 Les principales recettes d'investissement

1/ le chapitre 16 pour 400 000 € correspondant au recours à un emprunt si nécessaire selon les besoins réels en travaux sur le réseau au cours de l'exercice..

2/ le chapitre 021 pour un montant de 27 500 € correspondant à un virement de la section d'exploitation constituant l'autofinancement.

### 2- LA SECTION D'EXPLOITATION

#### 2-1 Les principales dépenses d'exploitation

1/ le chapitre 011 pour 157 400 € au titre notamment :

- de travaux d'entretien et de réparations diverses

- de frais d'honoraires et frais de publicité

- des taxes foncières

2/ le chapitre 022 pour 10 000 € correspondant aux dépenses imprévues et pourra être individualisé par voie de décision pour tous travaux non prévisibles à ce jour.

3/ le chapitre 023 destiné au virement à la section d'investissement constituant ainsi l'autofinancement pour 27 500 €.

#### 2-2 Les principales recettes d'exploitation

1/ le chapitre 70 pour 205 000 € correspondant au produit de la vente d'eau essentiellement.

2/ le chapitre 75 pour 15 000 € correspondant au remboursement de produits prévus dans le contrat d'affermage.

### III – SYNTHÈSE

| BUDGET ANNEXE EAU |                  |                      |
|-------------------|------------------|----------------------|
| Section           | Budget précédent | Crédits ouverts 2019 |
| Investissement :  |                  |                      |
| Dépenses          | 367 700,00 €     | 455 700,00 €         |
| Recettes          | 367 700,00 €     | 455 700,00 €         |
| Exploitation :    |                  |                      |
| Dépenses          | 209 200,00 €     | 223 100,00 €         |
| Recettes          | 209 200,00 €     | 223 100,00 €         |